



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU JEUDI 26 JUIN 2014</b></p>
---

L'an deux mille quatorze, le jeudi 26 juin 2014 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 13 juin 2014, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

**Etaient présents** : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI

**Etaient excusés** : Mme KISILAK (pouvoir à Mme MARTIN Céline), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. MALÉ), Mme TOP (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL, délibérations 1 à 18), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme SÉGURET), M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN, délibérations 1 à 19), M. TOURNE (pouvoir à M. DENHEZ), Mme MAFFRE-SABATIER (pouvoir à M. STEIN)

**Le Conseil a élu comme secrétaire** : M. Robert MALÉ



**Mme MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE).**



## **RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

M. Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire chargé des grands travaux, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal du groupe « Ensemble, Vincennes en mieux », relative aux travaux du centre-ville de Vincennes.

Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, répond à une question de M. Jean-Claude MOTTE, Conseiller municipal du groupe « Avec vous pour Vincennes » relative aux permanences de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Mme Dominique LE BIDEAU, Adjointe au Maire chargée des solidarités, de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la famille, répond à une question de M. François de LANDES-de-SAINT-PALAIS, Conseiller municipal du groupe « Osons Vincennes » relative au droit d'expression des élus de l'opposition.



## LE CONSEIL

> **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, M. François de LANDES de SAINT-PALAIS, M. Nami CAGANI), **le compte rendu de la séance du 29 avril 2014.**

## I. FINANCES

### LE CONSEIL

**Sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Adjointe au Maire chargée des finances locales et de la performance de l'action publique,**

- > **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Mme Muriel HAUCHEMAILLE, M. François STEIN, M. Pierre SERNE, - 2 abstentions : M. François de LANDES de SAINT-PALAIS, M. Nami CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2013 du budget principal de la Ville et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 4 401 980,65 € à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 3 553 413,52 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 848 567,13€.**
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement et affecte l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 176 868,24 € à la section d'investissement, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour 136 587,05 € et au chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté- pour 40 281,19 €.**
- > **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI, - ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2013 du budget annexe de la restauration municipale dont l'excédent d'un montant de 1 859,69 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**
- > **APPROUVE**, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LAFON), **le compte administratif 2013 du budget annexe des spectacles vivants dont l'excédent d'un montant de 3 137,46 € est affecté au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».**

Sous la présidence de Monsieur le Maire,

- > **DÉCLARE**, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'assainissement, de la restauration municipale et des spectacles vivants dressés pour l'exercice 2013 par Madame la Trésorière principale, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur tant au regard de l'ensemble des opérations comptables que de l'exécution budgétaire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.
  
- > **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, - 2 abstentions : M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), le budget supplémentaire principal de la Ville pour l'exercice 2014, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 21 397 652,96 €.
  
- > **APPROUVE**, à la majorité (6 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), le budget supplémentaire pour l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 355 960,17 €.
  
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire pour l'exercice 2014 du budget annexe de la restauration municipale qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 1 859,69 €.
  
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, le budget supplémentaire pour l'exercice 2014 du budget annexe des spectacles vivants qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 3 137,46 €.

## **II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

### **LE CONSEIL**

- > **DÉSIGNE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la liste des 32 contribuables parmi lesquels Monsieur le Directeur des services fiscaux désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

### III. COMITES ET CONSEILS CONSULTATIFS

#### LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), la composition des organes consultatifs suivants :
  - Conseil des seniors
  - Comité consultatif du développement durable
  - Comité local de concertation des ondes électromagnétiques

### IV. RESSOURCES HUMAINES

#### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.
- > **Adopte**, à l'unanimité, le programme annuel 2014 d'accès à l'emploi titulaire.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la création du comité technique commun compétent pour les agents de la commune de Vincennes et de la caisse des écoles. Ce comité sera placé auprès de la Ville.

Concernant les représentants du comité technique, **Monsieur le Maire propose et met aux voix :**

**Un amendement** visant à porter de 5 à 6 le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel dans le comité technique.

**L'amendement est approuvé à l'unanimité.**

- > **FIXE**, à l'unanimité, à 6 agents, le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel dans le comité technique commun de la Ville et de la Caisse des écoles.
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- > **DÉCIDE**, à l'unanimité, le recueil par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité sur les points présentés au comité.

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun compétent pour les agents de la commune de Vincennes et de la caisse des écoles lors des élections professionnelles 2014. Ce comité sera placé auprès de la Ville.**

Concernant les représentants du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, **Monsieur le Maire propose et met aux voix :**

**Un amendement** visant à porter de 5 à 6 le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel dans le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail .

**L'amendement est approuvé à l'unanimité.**

- > **FIXE, à l'unanimité, à 6 agents, le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel dans le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun de la Ville et de la Caisse des écoles.**
- > **DÉCIDE, à l'unanimité, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.**
- > **DÉCIDE, à l'unanimité, le recueil par le comité d'hygiène, de l'avis des représentants de la collectivité sur les points présentés au comité.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, les prestations d'action sociale 2014 en faveur du personnel territorial de la ville de Vincennes.**

## **V. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES**

### **LE CONSEIL**

- > **APPROUVE, à l'unanimité, la constitution d'une servitude de cour commune entre des propriétés sises à Fontenay-sous-Bois rue de la Fontaine et le cimetière nouveau de Vincennes et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique recevant la constitution de ladite servitude.**

## **VI. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT**

### **LE CONSEIL**

- > **ACCORDE, à l'unanimité, la garantie à 100 % de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 20 000 € souscrit par la Société Foncière Habitat et Humanisme auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement social sis 8 rue d'Estienne d'Orves à Vincennes.**
- > **ACCORDE, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LEBEAU), une subvention de 540 000 € à l'Office Public de l'Habitat de Vincennes pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'un immeuble de 18 logements sociaux sis 47 avenue de la République à Vincennes.**
- > **APPROUVE, à la majorité (ne prend pas part au vote : M. LEBEAU), le projet d'avenant à la convention passée entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, décidant d'attribuer une subvention de 80 000 € à l'office et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

## **VII. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **ÉCONOMIQUE,**

### **LE CONSEIL**

- > **ACCORDE, à l'unanimité, une subvention de 8 747€ de la ville au budget de fonctionnement de la Plate Forme d'Initiative Locale.**

## **VIII. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **LE CONSEIL**

- > **PREND ACTE, à l'unanimité, de la présentation du bilan 2013 de l'Agenda 21 de la Ville.**
- > **PREND ACTE, à l'unanimité, du bilan 2013 de la Charte 21 de la Ville.**
- > **APPROUVE, à l'unanimité, la nouvelle convention à passer avec l'Union National de l'Apiculture Française et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

## IX. COLLECTE SELECTIVE

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à passer avec l'association « Relais 75 » pour la mise en place de bornes d'apport volontaire pour la collecte des textiles usagés et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, l'adhésion de la Ville de Vincennes au dispositif contractuel conclu entre le Sycdom et Eco-Mobilier pour la collecte et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement et la souscription aux termes et conditions engageant la Ville de Vincennes dans le cadre de la signature du contrat territorial de collecte du mobilier entre le Sycdom et Eco-Mobilier.

## X. TRAVAUX, URBANISME

### LE CONSEIL

- > **DÉCIDE**, à la majorité (1 abstention : M. de LANDES de SAINT-PALAIS), **d'instaurer l'obligation de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal.**
- > **DÉSIGNE**, à la majorité (1 abstention : M. CAGANI), les membres du jury du concours d'Architecture et d'Ingénierie pour la construction d'un groupe scolaire de 12 classes sis 30 à 36 rue Mirabeau.

## XI. DÉPLACEMENT

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), **le principe de l'adhésion de la commune de Vincennes au Syndicat mixte « Autolib' Métropole ».**



- > **APPROUVE**, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), le projet de convention à signer avec le Syndicat Autolib' Métropole et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **DÉSIGNE**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), les représentants titulaire et suppléant du Syndicat mixte « Autolib' Métropole ».

## **XII. CULTURE, TOURISME**

### **LE CONSEIL**

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'association Vincennes en concert - Prima la musica et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS), la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Association Espace Daniel-Sorano et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **FIXE**, à l'unanimité, le montant de la taxe de séjour instituée sur le territoire de la commune à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014.
- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 27 350€ auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France pour la mise en place des actions de valorisation du patrimoine vincennois en 2014.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport sur le bilan d'activité de la 7<sup>ème</sup> édition des *Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés - Prix Henri-Langlois*.

## **XIII. PETITE ENFANCE**

### **LE CONSEIL**

- > **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service unique pour les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans de la ville de Vincennes, pour une durée de trois ans.

## XIV. ENFANCE

### LE CONSEIL

- > **ÉMET**, à la majorité (4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), un avis réservé à la fermeture d'une classe à l'école maternelle de l'Ouest et demande que compte tenu des effectifs attendus à la rentrée scolaire 2014, l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire de l'Ouest soit confirmée par madame la directrice académique des services de l'Education nationale, directrice des services départementaux de l'Education nationale du Val-de-Marne.
- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Caisse des écoles pour l'attribution du marché de fourniture de vaisselles, d'ustensiles et de petits appareils de cuisines et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## XV. JEUNESSE

### LE CONSEIL

- > **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement intitulée « La culture : projets de jeunes, pratiques culturelles, bons plans » et autorise Monsieur le Maire à la signer.
- > **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une aide financière de 600 euros au projet intitulé «Ecosailing».

## XVI. HANDICAP

### LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel du Plan Handicap 2012/2016 au titre de l'année 2013.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du bilan annuel établi par la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées au titre de l'année 2013.

## XVII. SPORTS

### LE CONSEIL

- > **ATTRIBUE**, à la majorité (2 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, M. SERNE), **une subvention de 300 € à l'association « Moto-club de Vincennes ».**
- > **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : Mme MAFFRE-SABATIER, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE, - 2 abstentions : M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI), **la nouvelle grille tarifaire du Dôme de Vincennes, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.**

## XVIII. RAPPORTS ANNUELS

### LE CONSEIL

- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel de la Société DADOUN sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de la Ville de Vincennes pour l'année 2013.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public des parkings Hôtel-de-Ville, Georges-Pompidou et Mowat ainsi que du stationnement de surface pour l'année 2013, transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public du parking Cœur de Ville transmis par la société EFFIPARC Ile-de-France pour l'année 2013.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le service public de l'assainissement du réseau communal présenté par la Direction générale des services techniques, au titre de l'année 2013.
- > **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets, au titre de l'année 2013.

## - VŒUX

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes », visant à :

1. **demander** une prise en compte dans les travaux de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris d'un Territoire de projet constitué par les communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Fontenay-sous-Bois, Joinville-le-Pont, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Nogent-sur-Marne, Le-Perreux-sur-Marne, Rosny-sous-Bois, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Villiers-sur-Marne et Vincennes,
2. **souhaiter** que les représentants des communes sus-citées, toutes membres du Syndicat Mixte de Paris Métropole puissent participer activement aux travaux de préfiguration de la Métropole du Grand Paris sur la base d'un projet commun et partagé,
3. **affirmer** sa volonté de poursuivre et de réaffirmer les dynamiques intercommunales de projet dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert de l'ACTEP,
4. **décider** d'engager un dialogue avec les communes voisines et reste ouvert à l'élargissement éventuel du Territoire porté par l'ACTEP, notamment dans le cadre des CDT, **confirmée à l'unanimité**.

> **APPROUVE**, à la majorité, (39 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK (par pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. MOTTE, Mme DUPRÉ (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ (par pouvoir à M. MALÉ), Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE (par pouvoir à M. DENHEZ), Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. de LANDES de SAINT-PALAIS, M. CAGANI - 4 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER (par pouvoir à M. STEIN), Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**

> **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe « Osons Vincennes », visant à souhaiter que les vincennois soient pleinement associés à une réflexion sur la baisse des dépenses de fonctionnement de la ville à travers une communication transparente sur l'état des finances locales, des comparaisons avec les villes de mêmes strates et des outils participatifs pour permettre aux vincennois de faire des préconisations, **confirmée à l'unanimité**.

> **REJETTE**, à la majorité, (1 voix pour : M. de LANDES de SAINT-PALAIS - 5 abstentions : Mme MAFFRE-SABATIER (par pouvoir à M. STEIN), Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, M. SERNE ; M. CAGANI - 37 voix contre : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme LIBERT-ALBANEL, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK (par pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. MOTTE, Mme DUPRÉ (par pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ (par pouvoir à M. MALÉ), Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE (par pouvoir à Mme SÉGURET), M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme BELIPHANTE, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, M. TOURNE (par pouvoir à M. DENHEZ), Mme BRULEBOIS, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, Mme HARTMANN, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA) **le vœu proposé par le groupe « Osons Vincennes »**.



**Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au lundi 29 septembre 2014.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

**Le Président,  
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,  
Robert MALÉ**



## **Conseil municipal du 26 JUIN 2014**

### **Question de Monsieur Pierre SERNE, relative aux travaux du Centre-ville de Vincennes**

Monsieur le Maire,

Les habitants de Vincennes et notamment les riverains de la place Pierre Sémard et des rues avoisinantes, en particulier du début de l'avenue Aubert, ne cessent de nous interpeller et de nous alerter sur leur étonnement voire leur colère concernant les travaux qui durent dans ce secteur depuis quelques semaines.

Ils ont notamment été très choqués par l'arrachage, sans préavis, des beaux arbres de la place. Au-delà, l'absence totale d'information des riverains, qui se sont réveillés un beau jour au milieu du chantier, interroge. De même que le plan de circulation piéton aberrant notamment pour les usagers du RER. La RATP nous a d'ailleurs confirmés avoir été étonnée et mise devant le fait accompli du démarrage du chantier sans véritable discussion sur ses modalités. Si on ajoute le traitement très insatisfaisant de la question cyclable (station Velib supprimée au lieu d'être déplacée, places de stationnements réduites,...) et les nuisances nombreuses et sans véritable encadrement du chantier, force est de constater avec les habitants que l'on aurait très largement pu mieux faire.

Ne pensez-vous pas qu'un chantier de cette ampleur et aussi impactant nécessiterait un traitement beaucoup plus élaboré notamment en terme de concertation, d'information et d'accompagnement avant et pendant les travaux ?

Est-il envisagé d'améliorer les choses d'ici la fin du chantier ?

Les arbres arrachés seront-ils replantés ou remplacés et dans quelles conditions ?

Enfin pourquoi ne pas avoir attendu les travaux de la gare RER que doit mener la RATP d'ici quelques mois pour coordonner les deux chantiers et les mutualiser ?

Réponse de Monsieur Pierre LEBEAU,  
Adjoint au maire en charge des grands travaux  
à la question orale du groupe « ENSEMBLE, VINCENNES EN MIEUX »

Cher collègue,

Le réaménagement du centre-ville, élaboré avec l'aide d'une équipe d'architectes urbanistes qualifiés, a été conçu au terme de nombreuses années de concertation, initiée dès 2006, avec comme volonté première d'offrir aux habitants un cadre de vie toujours plus qualitatif et fonctionnel.

A terme, ces aménagements prévoient un nouvel espace embelli, pleinement ouvert, dans le prolongement de la rue du Midi et la mise à niveau du sol avec la chaussée pour permettre une circulation optimale des piétons. Par ailleurs, l'aire dégagée par le retrait des jardinières centrales permettra d'accueillir de nombreuses animations et manifestations telles que les expositions photos, le marché de Noël, les manèges, etc... et de renforcer l'esprit convivial de ce lieu incontournable du centre-ville.

Comme vous pouvez déjà le constater dans la rue du Midi, ou encore dans les rues Lejemptel et Saulpic, la ville de Vincennes n'hésite pas, dès lors que cela est possible, de végétaliser ses rues.

Ainsi, il est évidemment prévu la plantation d'une vingtaine de magnolias, tous en terre, de part et d'autre de la place, à l'issue des travaux.

Concernant les lierres de la rue Lamartine, sachez qu'ils seront remplacés par de l'hydrangea petiolaris. Les « espaces » ou « bandes » plantés, quant à eux, seront garnies de nombreuses essences telles que l'anémone "Queen Charlotte" et l'iris sibirica "Sparkling rose".

S'agissant de la coupe des arbres, nous comprenons que celle-ci ait pu susciter de vives réactions de la part des riverains. Néanmoins sachez qu'outre la nécessité de cette intervention pour le bon déroulement des travaux, le bilan phytosanitaire de certains arbres nécessitait leur coupe ; notamment le Ginkgo Biloba femelle. En effet, à ce stade de croissance, l'arbre commençait à produire des ovules à l'odeur nauséabonde très indisposante. Il était donc impératif de le couper pour éviter toute gêne, à l'instar de nombreuses collectivités confrontées à cette situation et qui ont aussi dû procéder à l'abattage des essences.

Je ne vous parle pas des dix Charmes de la rue Lamartine qui gênaient le cheminement des piétons et qui à force d'élagage n'étaient pas en grande forme ; quant au chêne d'Amérique il a, lui, été conservé.

A noter que 27 Magnolias Kobus vont être plantés en fin d'année, 13 côté Lamartine et 14 côté Aubert, pour 24 arbres abattus, un bilan positif donc comme à chaque fois dans notre ville.

Concernant l'information vous n'avez sans doute pas lu la lettre Info Travaux du mois d'avril qui, comme c'est le cas depuis le début du projet de ville, est distribuée régulièrement pour tenir les habitants au courant des différentes phases. Vous ne vous êtes sans doute pas abonné aux alertes SMS de ce projet ou n'avez-vous pas eu le temps de lire avec attention le journal et les newsletters qui traitent du projet de ville depuis des années maintenant. L'information et l'accompagnement sont là, à condition qu'on s'intéresse un tant soit peu à la vie de sa cité. De même des réunions ont été organisées avec les commerçants et les parents d'élèves afin d'organiser au mieux les conditions de ce chantier, je crois qu'elles peuvent être, elles aussi, versées aux différentes actions de concertation mises en œuvre pour ce chantier par la Ville.

Concernant maintenant le plan d'installation de chantier, il a non seulement obtenu l'aval de la RATP, contrairement à ce que vous dites, mais, il a même été modifié à leur demande pour conserver une largeur de 5 mètres devant l'entrée de la gare. Sans doute n'avez-vous pas été poser la question aux bonnes personnes. Les barrières ont été, pour leur part, installées afin de canaliser les piétons et assurer leur sécurité ; malheureusement force est de constater que certains d'entre eux ne respectent pas toujours les cheminements, bien qu'il n'y ait que 50 mètres supplémentaires à parcourir quand on vient de la rue du midi.

Concernant la station Vélib, cette dernière n'a pas été déplacée car malheureusement nous n'avons pas trouvé de site de remplacement à proximité.

Concernant les places de stationnement vélos, seuls 20 arceaux n'ont pu être reposés faute de place c'est assez peu au regard du nombre total des places proposées.

Vous nous parlez aussi de nuisances nombreuses, à part celles inhérentes à un chantier normal, je ne vois pas de quoi vous voulez parler ! Oui un chantier est un moment compliqué mais dans le cas présent de nombreuses réunions avec les riverains, commerçants et parents d'élèves ont eu lieu afin justement de réduire le nombre de ces nuisances.

Cher collègue vous terminez votre question en abordant les travaux futurs de la gare RER et l'intérêt que nous aurions eu à les attendre ! Mais savez-vous depuis combien de temps la RATP est au courant du réaménagement de cette place Pierre-Sémard, que vous semblez pour votre part avoir seulement découvert au mois d'avril ? Depuis quasiment le début de la concertation c'est dire il y a bientôt 8 ans... Oui la RATP a un projet et oui nous aurions aimé que celui-ci coïncide avec notre réaménagement mais depuis des années nous attendons et nous ne voyons rien. Nous avons eu seulement connaissance du lancement du projet, il y a 2 mois alors que les marchés étaient attribués. Par ailleurs, nous n'avons aucune certitude quant au projet exact de la RATP que ce soit au niveau de la consistance des travaux que de la date.

Néanmoins, ce qui vous a été présenté ne remet nullement en cause le projet d'aménagement de la place, bien au contraire, il s'intègre en l'état. C'est, au demeurant, ce sur quoi nous avons insisté, à plusieurs reprises, lors de nos réunions avec la RATP. Nous ne sommes pas opposés au déplacement de l'entrée ou de la sortie de la gare RER, sur la place Pierre-Sémard puisque c'est une demande que nous avons formalisée de manière récurrente à la RATP, mais celle-ci doit s'intégrer aux aménagements actuels sans engendrer de coûts supplémentaires. Si de nombreuses personnes semblent vous avoir alerté, seulement 3 courriers sont arrivés en mairie, ils viennent en opposition aux nombreux témoignages favorables à ce chantier qui donnera une toute autre image de Vincennes aux usagers du RER notamment.

Voilà cher collègue les éléments de réponse que je souhaitais apporter à votre question.

---



**QUESTION ORALE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE  
"AVEC VOUS POUR VINCENNES"  
posée par M. Jean-Claude MOTTE  
relative aux permanences de la Caisse d'Allocations Familiales  
et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**

Monsieur le Maire,

Alors que la *Maison des Solidarités* ouverte depuis décembre 2011, rassemble désormais tous les pôles dédiés aux aides sociales à destination des Vincennois, il semble que certaines initiatives accueillies dans ces locaux et activement défendues par la ville, comme les permanences de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse soient amenées à disparaître ?

Pouvez-vous nous le confirmer et le cas échéant, nous indiquer quelles actions vous avez menées pour défendre ce service public de proximité auquel je vous suis attaché ?

Je vous en remercie.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU,  
Adjointe au maire chargée des Solidarités,  
de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la Famille  
à la question orale de Monsieur Jean-Claude MOTTE,  
Conseiller municipal du groupe de la majorité municipale  
"Avec vous pour Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Par courrier en date du 17 mars 2014 en effet, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) informait Monsieur le Maire de la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> mai dernier, de la suppression de la permanence qui se tenait jusque-là à la Maison des solidarités. Pourtant, initiée par la Ville par convention signée en date du 4 janvier 2012, cette permanence a permis à plus de 800 personnes de trouver tous les éléments utiles et relatifs à la bonne gestion de leur dossier de retraite, qui représente une étape importante dans la vie de chacun.

De la même manière, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) confirmait, à son tour, il y a quelques semaines, que la permanence assurée dans les mêmes locaux depuis 2009 serait, elle aussi, supprimée dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain. Après avoir pourtant accueilli plus de 200 visites relatives à des démarches très diversifiées depuis le seul début d'année 2014, son utilité n'était plus à démontrer, en tout cas, pas aux utilisateurs concernés.

Au-delà de la forme contestable, qui ne laisse aucune place à un échange possible sur le sujet, nous pouvons légitimement nous interroger sur de telles décisions prises sans tenir compte des nombreux Vincennois qui bénéficiaient de ces dispositifs.

Aussi, Monsieur le Maire a immédiatement adressé un courrier à chacune des ces deux administrations et un rendez-vous a été organisé le 26 mai dernier afin de solliciter la continuité de ces permanences, au titre du service public de proximité que la Majorité municipale souhaite proposer aux Vincennois. A l'issue de cette rencontre, les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales ont accepté d'engager une réflexion sur les nouvelles actions qui pourraient être mises en œuvre à destination des Vincennois et qui doivent nous être proposées dans les semaines à venir.

---

**QUESTION ORALE POSÉE PAR FRANÇOIS de LANDES de SAINT-PALAIS  
AU NOM DU GROUPE « OSONS VINCENNES »  
RELATIVE AU DROIT D'EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION**

Alors qu'au dernier Conseil Municipal, Monsieur Le Maire n'a pas tenu sa promesse de modération fiscale, c'est dans le domaine de la démocratie locale que l'on s'éloigne des bonnes intentions de la campagne de Mars 2014.

Sous prétexte d'attendre la mise en place du nouveau règlement intérieur, vous avez décidé tout simplement de supprimer à l'opposition le droit d'expression dans les colonnes du journal municipal.

Nous vous demandons de rétablir sans délais ce droit.

Réponse de Madame Dominique LE BIDEAU,  
Adjointe au maire chargée des Solidarités,  
de l'insertion des personnes en situation de handicap, et de la Famille  
à la question orale du groupe « OSONS VINCENNES »

Monsieur le conseiller municipal,

Si Monsieur le maire, comme vous le dites, n'a pas tenu sa promesse, vous restez, pour votre part, depuis cette campagne électorale, fidèle à votre ligne, qui consiste, une fois encore, à vous détourner de la vérité.

Vous aimez tellement ce jeu de la contre-vérité, que vous me permettez de vous rappeler à mon tour la promesse non tenue qui vous engage ! Celle de vos projets d'économie annoncées lors du dernier conseil qui n'est jamais parvenu sur notre bureau. Voyez-vous Monsieur le conseiller municipal, avant de faire planer des mensonges, apprenez à tenir vos engagements.

En proposant 2,9% d'augmentation des impôts, et en réduisant les charges de fonctionnement, notre équipe a montré clairement que malgré les désengagements de l'Etat et l'augmentation du fonds de péréquations nous arrivions, tout de même, à proposer un budget bien plus modéré que ce qu'il aurait pu être sans notre intervention.

Vous parlez maintenant de suppression du droit d'expression de l'opposition quand nous ne faisons qu'appliquer la loi. Les mots ont un sens Monsieur le conseiller municipal.

D'ailleurs, si nous vous répondons c'est sans aucun doute que vous avez pu vous exprimer !

En effet, les conseillers municipaux disposent d'un véritable droit d'expression au sein de l'assemblée délibérante et les élus de la majorité n'entendent en aucun cas réduire ce droit pour les élus de l'opposition.

Dès le 1<sup>er</sup> conseil, consacré aux affaires générales traitées par l'assemblée, notre majorité a proposé aux élus, et notamment ceux de l'opposition, de pouvoir présenter des amendements aux textes débattus, et des questions orales sur les affaires relevant de la compétence de la collectivité, sans attendre l'approbation du règlement intérieur.

Notre majorité municipale a également mis à disposition, à votre disposition, dès l'installation du conseil, un local commun pour les conseillers de l'opposition équipé de lignes de téléphones spécifiques.

Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi de vous rappeler le texte de loi qui fait foi, dans les communes de plus de 3500 habitants, lorsque celle-ci diffuse, sous quelque forme que ce

soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace doit être réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition doivent être définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

Les discussions de la commission spéciale du règlement intérieur du conseil auxquelles ont participé les élus de l'opposition, le 10 juin dernier, n'ont malheureusement pas permis d'aboutir à un consensus permettant de présenter le texte devant le conseil municipal, je le regrette mais c'est ainsi. Une nouvelle réunion de la commission va être programmée pour le début du mois de septembre en vue d'adopter le règlement intérieur au prochain conseil de fin septembre. Voyez-vous Monsieur le conseiller municipal, il ne s'agit nullement de bafouer un droit, mais de travailler à sa bonne définition pour que le mandat qui débute se passe dans les meilleures conditions.

D'ailleurs, dans un souci d'ouverture vous avez pu comme d'autres représentants de l'opposition, vous exprimer au lendemain de l'élection dans le magazine Vincennes INFO. C'est dans ce même esprit, et dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur, que Monsieur le Maire a proposé de permettre aux élus de l'opposition de pouvoir publier un article dans le prochain numéro de Vincennes Info de septembre à raison de 2 textes de 3.000 caractères maximum (espaces compris) pour les élus de la liste « Ensemble Vincennes en mieux » et de 1 texte de 1.500 caractères maximum (espaces compris) pour chacune des listes « Osons Vincennes » et « Vincennes, l'humain d'abord ». Ces textes doivent absolument parvenir au service de la rédaction du journal le 8 juillet au plus tard pour des raisons techniques de conception du journal.

---